

Séance extraordinaire du conseil

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue le 25 septembre 2024 à 17 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 204, rue Principale, à Saint-Basile-le-Grand, siégeant sous la présidence du maire, monsieur Yves Lessard, formant ainsi quorum :

Sont présents : M. le maire Yves Lessard

Mme la conseillère Laurie-Line Lallemand-Raymond, district 1

M. le conseiller Martin Leprohon, district 2
M. le conseiller Denis Vézina, district 3
M. le conseiller Guy Lacroix, district 5

Sont également présents : Mme Cathy Goyette, directrice générale

Me Alexandre Doucet-McDonald, greffier et directeur des

services juridiques et du greffe

M. Philippe Chrétien, directeur de l'urbanisme et de

l'environnement et directeur général adjoint par intérim

Sont absents: Mme la conseillère Kim Méthot, district 4

M. le conseiller Olivier Cameron-Chevrier, district 6

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 17 h 30.

MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le maire invite les citoyens à un moment de réflexion.

2024-09-345

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Lacroix ; Appuyé par madame la conseillère Laurie-Line Lallemand-Raymond ;

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, comme présenté :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. MOMENT DE RÉFLEXION
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4. SERVICE DU GÉNIE
 - 4.1 Octroi de contrat Travaux de construction de l'accès temporaire sur la route 116 Appel d'offres GE2406
 - 4.2 Autorisation de signature Amendement à une convention d'aide financière Construction d'un accès temporaire
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

25 septembre 2024 Page 321



2024-09-346

OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ACCÈS TEMPORAIRE SUR LA ROUTE 116 - APPEL D'OFFRES GE2406

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été effectué par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour des travaux de construction d'un accès temporaire sur la route 116, appel d'offres GE2406 ;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture, le 12 septembre 2024, de deux soumissions aux montants suivants :

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Roxboro Excavation inc.	7 657043, 53 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	8 910 000,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation du directeur, monsieur Marc-André Bergeron, ing., et du gestionnaire de projets, monsieur Benoît Moreau, ing., au Service du génie, en date du 16 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, Roxboro Excavation inc., est non conforme sur une exigence devant emporter son rejet automatique suivant les dispositions des documents d'appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Leprohon ; Appuyé par monsieur le conseiller Denis Vézina ;

ET RÉSOLU:

De rejeter la soumission de Roxboro Excavation inc. étant non conforme sur une exigence devant emporter son rejet automatique suivant les dispositions des documents d'appel d'offres ;

D'octroyer un contrat pour des travaux de construction de l'accès temporaire sur la route 116, appel d'offres GE2406, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Michaudville inc., sur la base des prix apparaissant au bordereau de prix daté du 12 septembre 2024, pour un montant total de 8 910 000 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-09-347

AUTORISATION DE SIGNATURE - AMENDEMENT À UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - CONSTRUCTION D'UN ACCÈS TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) ainsi que les villes de Saint-Basile-le-Grand et McMasterville ont conclu, le 1er octobre 2023, une convention d'aide financière pour l'aménagement et le démantèlement d'un accès temporaire nécessaire à la construction et au démarrage du complexe de production industrielle de batteries de la société Batteries Northvolt;

CONSIDÉRANT QU'un amendement à cette convention s'avère nécessaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Leprohon ; Appuyé par madame la conseillère Laurie-Line Lallemand-Raymond ;

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'*Amendement à une Convention d'aide financière* à intervenir entre le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et les villes de Saint-Basile-le-Grand et McMasterville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

25 septembre 2024 Page 322



PÉRIODE DE QUESTIONS (17 h 36)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

2024-09-348

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Laurie-Line Lallemand-Raymond ; Appuyé par monsieur le conseiller Martin Leprohon ;

Que la séance soit levée à 17 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

25 septembre 2024 Page 323